

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**Plan de Prévention des Risques Miniers
des communes de Hussigny-Godbrange et Thil**

Règlement

Annexe 5

Mesures de prévention et de surveillance

Annexe à l'arrêté du 26 MAR. 2013

Le Préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jean-François RAFFY

La surveillance des zones de risques miniers est confiée au DPSM (Département de Prévention et de Surveillance Minière du BRGM) par arrêté ministériel du 13 avril 2011.

Commune	Concessions	Mesures de surveillance ou de suivi actuelles
Hussigny-Godbrange	Godbrange - Hussigny	Surveillance par Inspections Fond
	Hussigny	Réseau de nivellement
Thil	Godbrange - Villerupt	Surveillance par Inspections Fond
	Godbrange	Surveillance à partir du jour